

Politique de lutte contre le blanchiment d'argent

A. Introduction et champ d'application

Chez House of HR (HOHR), nous sommes totalement engagés à respecter toutes les législations anti-blanchiment d'argent en Europe et dans le monde. Notre objectif est d'empêcher que des fonds acquis de manière illégale soient dissimulés et utilisés pour des activités telles que le terrorisme ou autres délits. Cette politique Anti-Blanchiment d'Argent (AML) définit des règles et procédures claires pour prévenir les crimes financiers, tels que le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, au sein de notre entreprise.

Le but de cette politique est de mettre en place des lignes directrices et des procédures pour prévenir et détecter le blanchiment d'argent et autres crimes financiers, y compris le financement potentiel du terrorisme, au sein de House of HR.

Nous révisons régulièrement nos stratégies AML pour garantir leur conformité avec les lois actuelles et les meilleures pratiques du secteur. En assurant que nos pratiques commerciales sont loyales et légales, nous protégeons notre entreprise et affirmons aussi notre engagement à être un employeur éthique.

B. Champ d'application

Cette politique s'applique à toutes les personnes quelques soient les échelons et fonctions, comprenant les cadres, directeurs, employés (permanents, contractuels ou temporaires), consultants, prestataires et toute autre personne offrant des services à HOHR.

C. Politique

C.1. Définitions

Le blanchiment d'argent est le processus par lequel des individus ou des entités masquent l'origine d'argent obtenu illégalement, afin qu'il semble provenir de sources légitimes. C'est une infraction pénale grave.

C.2. Gestion et contrôles

Voici nos actions pour prévenir le blanchiment d'argent :

- Nous refusons les paiements en espèces. Tous les paiements de clients doivent être effectués par virement bancaire ;
- Nous vérifions que les paiements reçus correspondent aux factures émises ;
- Nous validons les informations bancaires avant toute transaction ;
- Nous assurons la mise en place d'un contrat avant de débiter toute collaboration avec une entreprise ou un freelance ;
- Nous formons nos employés à comprendre les risques de blanchiment d'argent et à se conformer à notre politique AML ;
- Nous disposons également de politiques de lutte contre la corruption et les pots-de-vin, qui appuient nos efforts de prévention du blanchiment d'argent ;
- En cas de détection d'activité suspecte, nous effectuons une vérification par une partie interne ou externe indépendante.

En combinant ces mesures internes, House of HR établit un cadre complet pour minimiser les risques de blanchiment d'argent et témoigne de son engagement envers des pratiques commerciales éthiques.

D. Rôles et responsabilités

Tous les employés et collaborateurs de HOHR sont tenus de respecter les principes et valeurs définis dans cette politique. Chacun doit se familiariser avec la politique et participer aux formations et sessions d'information prévues. Les ressources nécessaires doivent être allouées à la formation et à la sensibilisation pour approfondir la compréhension de la politique anti-blanchiment d'argent de HOHR.

La direction de HOHR s'engage fermement à lutter contre le blanchiment d'argent, en respectant les politiques, principes et responsabilités énoncés, et en instaurant une culture d'intégrité.

Nous appliquons une politique de tolérance zéro vis-à-vis des activités liées au blanchiment d'argent. Le non-respect de cette politique peut entraîner des sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'à la rupture du contrat de travail ou la fin de la relation commerciale avec HOHR.

La responsabilité ultime de la politique, de sa diffusion et de sa mise à jour incombe au département Conformité. Cette politique anti-blanchiment sera revue annuellement et mise à jour selon les besoins.

E. Questions et préoccupations

House of HR aspire à maintenir un environnement de travail sain, éthique et sécurisé. À cet effet, chacun est encouragé à signaler toute violation de cette politique afin que des mesures appropriées puissent être prises. Tous les rapports seront traités de manière confidentielle et avec et avec la diligence requise.

Les infractions, questions, préoccupations et doutes peuvent être signalés via plusieurs canaux :

1. L'application internet « Spot » : Spot vous permet de soulever des problèmes sensibles de manière accessible et, si désiré, anonyme. Le processus guidé de Spot accompagne les déclarants tout au long de leur démarche. Tout problème sera traité et suivi conformément aux procédures d'escalade existantes. Accédez à l'outil via talktospot.com/hohr ou via le code QR.



2. Vous pouvez contacter votre supérieur hiérarchique direct ou votre manager, le responsable d'un niveau supérieur, le responsable RH, votre équipe locale chargée de la conformité ou la ou les personnes de confiance au sein de votre PowerHouse ou Boutique.
3. Si vous estimez que les canaux ci-dessus sont insuffisants ou inappropriés, vous pouvez contacter Abdel Bencheikh, Group Risk and Sustainability Officer (+ 33 6 95 39 39 15 ou abdel.bencheikh@houseofhr.com) ou Astrid Heiremans, présidente du Comité d'audit du Groupe (+32 475 900 458 ou astrid.heiremans@finfactory.be).

En cas de doute ou de questions, vous pouvez contacter le Group Chief Risk and Sustainability Officer.

Abdel Bencheikh

Chief Risk and Sustainability Officer

Mobile : +33 6 95 39 39 15

Direct : +32 51 46 04 01

abdel.bencheikh@houseofhr.com